



Délibération n° 2024 – II - 008

**Validation du programme du projet de prévention des inondations et de valorisation des enjeux environnementaux du Craponoz**

Le quatorze mars deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Présente en visio
Le Département	Christophe Revil	Conseiller départemental de Fontaine-Seyssinet	Présent en visio
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lems	Excusé
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	Excusée
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Excusé, suppléant C.Masnada en visio
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazzon	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Excusée, suppléant F.Bernigaud en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	-
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	Excusé, suppléant P.Blunat en visio
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	Excusé
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	Excusée
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	-
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	-
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-



Autres personnes présentes :

GAM : Marie Breuil

Paierie Départementale : Georges Déru

Mairie Livet et Gavet : Robin Libera

SYMBHI : Jacques Henry, Directeur / Daniel Verdeil, Directeur délégué / Cédric Rose, UT Voironnais / Benjamin Rey, UT Voironnais / Mathieu Grenier, UT Drac / Simon Nadeau, UT Grésivaudan / Sylvain Gonin, Responsable budgétaire / Cécile Albano, Responsable administrative / Agathe Cheritat, assistante administrative



Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Dans la continuité des démarches entreprises par les communes par le passé, et en cohérence avec les priorisations données du schéma directeur Gemapi validé par la Communauté de Communes Le Grésivaudan en 2017, le Symbhi porte aujourd’hui la maîtrise d’ouvrage du projet d’aménagement du Crapponoz (stade Avant-Projet) dans le cadre du Programme d’Actions et de Prévention des Inondations des Affluents de l’Isère en Grésivaudan. Ce projet intégré et global vise la protection vis-à-vis des crues torrentielles et la valorisation des enjeux environnementaux sur l’ensemble du bassin versant.

Le torrent du Crapponoz qui traverse les communes de Crolles et Bernin draine un bassin versant d’environ 10 km<sup>2</sup>. Ses crues torrentielles, rapides, sont caractérisées par un transport solide important. Elles peuvent impacter sensiblement les enjeux du territoire, notamment 1100 habitants et 800 bâtiments qui pour certains abritent des activités industrielles stratégiques au niveau national (ST Microelectronics et Soitec notamment) et ce dès des crues fréquentes (proches de la décennale sur certains secteurs). Les dommages potentiels directs (hors perte de chiffre d’affaire) ont été estimé en crue centennale entre 330 et 400 millions d’euros, selon les scénarios de crue centennale.

Par ailleurs, la végétation riveraine de ce torrent et la connexion au réseau de chantourne et à la plaine alluviale de l’Isère en aval et au massif de Chartreuse en amont lui permettent de jouer un rôle important de corridor biologique dans un secteur très urbanisé.

L’enveloppe prévisionnelle du projet estimée au stade Avant-Projet est d’environ 10 M d’€ HT (estimation des travaux, des acquisitions foncières et des études de maîtrise d’œuvre pour le suivi). Ces travaux devraient être subventionnés à hauteur de 70% par l’Etat et le Département, le reste à charge pour le SYMBHI, entièrement financé par la CCG, sera donc d’environ 3 M d’€.

L’avant-projet a été approuvé par les Conseils Municipaux de Bernin et Crolles respectivement les 10 et 12 octobre 2023.

Les principes généraux sur lesquels sont bâties le projet sont les suivants :

- Retenir les matériaux transportés par le torrent en crue en amont du village afin qu’ils ne provoquent pas d’inondation en se déposant dans le secteur urbanisé ;
- Donner plus d’espace au torrent partout où cela est possible sans impacter des bâti-mens afin d’augmenter la capacité du lit en crue et permettre une re-végétalisation des berges et une diversification des écoulements, propice à la biodiversité ;
- Aménager des cheminements doux le long du lit en visant la continuité depuis la plaine jusqu’à la route départementale ;
- Limiter les impacts sur la végétation en replantant systématiquement sur tous les tronçons où cela est possible.

Le projet consiste en différents types d’aménagement sur trois tronçons spécifiques, concourant à la protection d’une crue d’amplitude cinquantennale (les contraintes latérales étant trop fortes pour permettre de viser la protection pour une crue supérieure) :

- En amont de la route départementale : deux plages de dépôt en série visant à faire déposer l’excédent de matériaux et un élargissement du lit juste en amont de la route pour supprimer les débordements ;
- Entre la route départementale et le pont de l’Europe, confortement des berges et digues, élargissement du lit là où cela est possible pour assurer la tenue des ouvrages, le passage de la crue cinquantennale et la diversification des milieux ;
- Entre le pont de l’Europe et la confluence avec la chantourne, confortement du système d’endiguement de la plage de régulation ;

Sur l’ensemble des tronçons, l’impact des travaux sur les boisements sera temporaire. L’objectif du projet est bien de maintenir et de renforcer le corridor boisé le long du torrent, ainsi qu’à l’intérieur de celui-ci, afin d’accueillir les espèces colonisant le milieu. Des plantations d’espèces arborées et arbustives seront mises en œuvre sur l’ensemble des tronçons : en fonction des contraintes, en sommet de berges, en pied de berges, mais également dans le lit sur des terrasses intermédiaires. Des essences autochtones adaptées au contexte seront choisies et contribueront à la gestion et à la suppression de la flore exotique envahissante. La continuité piscicole sera restaurée entre la chantourne et la plage de régulation et la connectivité latérale pour les espèces inféodées aux milieux aquatiques sera nettement améliorée sur les secteurs en aval du pont du Plâtre avec la reconstitution d’un lit plus naturel. Dans la plage de régulation en aval, des mares et des habitats humides seront reconstitués.



En outre, un parcours à moindres dommages sera mis en place pour contrôler les eaux de débordements en cas de crue supérieure à la cinquantennale au droit des enjeux : il s'agira d'orienter les eaux sur des chaussées prenant la ligne de plus grande pente en direction de la plaine.

Un cheminement doux sera préservé ou constitué sur le long du cours d'eau sur l'essentiel du tronçon situé entre la chantourne et la route départementale (le centre historique).

Une concertation a été initiée auprès des riverains et usagers du Craponoz ainsi qu'auprès des entreprises cet hiver 2023-2024 afin de prendre en compte les perceptions de chacun.

Les études règlementaires, foncières et de conception (PRO) seront engagés en cette année 2024. Les travaux, échelonnés, pourront démarrer à l'horizon 2026 (marge d'incertitude liée au foncier).

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :**

- d'approuver le programme du projet de prévention des inondations et de valorisation des enjeux environnementaux du Craponoz, ainsi que l'engagement des études réglementaires, de la maîtrise d'œuvre ainsi que des démarches de maîtrise foncière.

Fait à Grenoble, le 15 mars 2024

Extrait certifié conforme,

Le Président

Fabien Mulyk